



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°32
Réunion du 10 avril 2025

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mmes GERALDO (CD) - BENOIST LUCY (CD)
MM. LE LOUET (CD) – RAVINESAN (CFE) – BORDET (CD)

Excusée : Mme LOMON

Assistent : Mmes LE MOEL – SAID SOILIH (alternance) - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE
DU
CLUB**

**GUIDE
DU
CLUB**

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MERCREDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après_mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1^{er} rencontre	voir forfait
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2^{ème} rencontre	voir forfait
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en	50,00 €
● Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait coupes	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre	30,00 €
● Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs (base départ)	300,00 €
● Fumigènes (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
● Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
● Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
● 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions par courriel 24h avant	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 04/04/2025 au 10/04/2025					
Dossier N°515	04/04/2025	527758	SEVRES FC 92	Forfait avisé hors délais : U16 D5 POULE CONSOLANTE B du 06/04/2025 - n°53082843 COLOMBIENNE FOOT ES 24 / SEVRES FC 92 23	SEVRES FC 92 23 : -1 Point (0 but) COLOMBIENNE FOOT ES 24 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe SEVRES FC 92 23 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées
Dossier N°516	04/04/2025	590400	METRO TRANSPORTS US	Nous informe que leur demande de modification Footclubs tardive amendée, concernait un changement d'installation. CRIT U12 du 28/03/2025 - n°29743375 METRO TRANS. US 1 / CHAVILLE FC 1	Après vérification la 3CD constate une erreur administrative, par conséquent la 3CD annule l'amende de 100€ pour "demande le vendredi précédent la rencontre" au club de METRO TRANS US du PV CCCD du 03/04/2025.
Dossier N°517	05/04/2025	500561	NANTERRE ES	Forfait avisé hors délais : SENIORS D1 du 05/04/2025 - n°28409644 SEVRES FC 92 1 / NANTERRE ES 2	NANTERRE ES 2 : -1 Point (0 but) SEVRES FC 92 1 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe NANTERRE ES 2 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées
Dossier N°518	07/04/2025		3CD	Réception rapport arbitre officiel, forfait non avisé d'ASNIERES FC U16 D5 POULE CONSOLANTE A du 06/04/2025 - n°53082846 CHEMINOTS OUEST L AS 2 / ASNIERES FC 2	ASNIERES FC 2 : -1 Point (0 but) CHEMINOTS OUEST L AS 2 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe ASNIERES FC 2 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées + frais d'arbitrage à la charge de ASNIERES FC 2
Dossier N°519	08/04/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé d'ISSY FC U14 D5 POULE CONSOLANTE D du 05/04/2025 - n°53098012 GARENNE COLOMBES AF 3 / ISSY FC 4	ISSY FC 4 : -1 Point (0 but) GARENNE COLOMBES AF 3 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe ISSY FC 4 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge de ISSY FC 4

Dossier N°520	08/04/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de NANTERRE ES U14 D5 POULE CONSOLANTE D du 05/04/2025 - n°53098013 VOLATIRE CHAT. M. SS 3 / NANTERRE ES 3	NANTERRE ES 3 : -1 Point (0 but) VOLATIRE CHAT. M. SS 3 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe NANTERRE ES 3 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées + frais d'arbitrage à la charge de NANTERRE ES 3
Dossier N°521	08/04/2025		3CD	Forfait avisé hors délais ANTONY FOOT EVOLUTION SENIORS D5 POULE B DU 30/03/2025 - n°28424461 SEVRES FC 92 2 / ANTONY FOOT EVOLUTION 2	ANTONY FOOT EVOLUTION 2 : -1 Point (0 but) SEVRES FC 92 2 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe ANTONY FOOT EVOLUTION 2 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°522	09/04/2025	531338	PARIS ANTILLES FOOT	Forfait avisé 8ème de finale PARIS ANTILLES FOOT COUPE HDS ANCIENS du 13/04/2025 - n°53249323 ISSY FC 1 / PARIS ANTILLES FOOT 1	La 3CD prend note du forfait en Coupe Hds ANCIENS du club de PARIS ANTILLES FOOT 1 Amende 40€ (voir Annexe Financière n°2) Le club de ISSY FC 1 est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°523	09/04/2025	615092	HEC PANATHENEES	Réception courrier de l'Association Sportif de HEC nous informant de l'indisponibilité de leurs installations le 19/04/2025	La 3CD prend note et inverse la rencontre ci-dessous qui se jouera au Parc des Sports du Tremblay Terrain N°6 à Champigny sur Marne, coup d'envoi 9h30 COUPE HDS FOOT ENTREPRISE du 19/04/2025 – n°53268651 HEC PANATHENEES 1 / CA SPORTS 1
Dossier N°524	09/04/2025		3CD	SENIORS D5 POULE A du 09/02/2025 - n°28424218 VILLE D AVRAY US 2 / EF JEAN MENDEZ 1	La 3CD décide que cette rencontre se jouera au 11 MAI 2025
Dossier N°525	09/04/2025		3CD	ANCIENS 45 ANS à 8 du 26/01/2025 - n°29730833 FC BLR 33 / PITRAY OLIER PARIS 33	La 3CD décide que cette rencontre se jouera au 11 MAI 2025
Dossier N°526	09/04/2025		3CD	ANCIENS D5 du 02/02/2025 - n°28260974 PARIS ANTILLES FOOT 31 / METRO PARIS SUD US 31	La 3CD décide que cette rencontre se jouera au 11 MAI 2025
Dossier N°527	09/04/2025		3CD	SENIORS FEMININES D1 du 25/01/2025 – n°28259694 FC BLR 1 / SURESNES JS 1	La 3CD décide que cette rencontre se jouera au 10 MAI 2025 avec 3 arbitres et 1 délégué à la charge des deux clubs
Dossier N°528	09/04/2025		3CD	U18 D4 du 24/11/2024 - n°28389886 NANTERRE AJSC 21 / VOLTAIRE CHAT M SS 21	La 3CD décide que cette rencontre se jouera au 11 MAI 2025
Dossier N°529	09/04/2025		3CD	U15 D5 du 29/03/2025 - n°53090060 LEVALLOIS SC 22 / RUEIL MALMAISON FC 24	La 3CD décide que cette rencontre se jouera au 10 MAI 2025 coup d'envoi 14h00

Dossier N°530	09/04/2025		3CD	Forfait avisé METRO TRANS US U16 D5 POULE ACCESSION du 13/04/2025 - n°53081837 VOLTAIRE CHAT M SS 2 / METRO TRANS US 1	METRO TRANS US 1 : -1 Point (0 but) VOLTAIRE CHAT M SS 2 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé de l'équipe METRO TRANS US 1 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées
Dossier N°531	10/04/2025		3CD	U18 D4 du 02/02/2025 - n°28390026 BAGNEUX COM 22 – VOLTAIRE CHATENAY 21	Rencontre non-jouée suite à la non mise à disposition des installations du club de BAGNEUX COM suite à une décision disciplinaire La 3CD transmet à la commission Statuts et Règlements pour suite éventuelle.
Dossier N°532	10/04/2025		3CD	Réception Extrait PV de la commission statuts et règlements du 07/04/2025, décidant : - Match à jouer CDM D1 du 30/03/2025 - n°28259608 SURESNES JS / RACING CLUB FRANCE	La 3CD décide que cette rencontre se jouera au DIMANCHE 11 MAI 2025 avec un arbitre officiel et un délégué à la charge du club recevant
Dossier N°533	10/04/2025		3CD	Réception Extrait PV de la commission statuts et règlements du 07/04/2025, décidant : - Match à jouer SENIORS FEMININES D1 du 26/01/2025 - n°28259735 BAGNEUX COM / NEUILLY OLYMPIQUE	La 3CD décide que cette rencontre se jouera au SAMEDI 10 MAI 2025
Dossier N°534	10/04/2025		3CD	Réception Extrait PV de la commission statuts et règlements du 07/04/2025, décidant : - Match à jouer U16 D3 du 23/03/2025 - n°28397667 ISSY FC 23 / PUTEAUX CSM 21	La 3CD décide que cette rencontre se jouera au DIMANCHE 11 MAI 2025
Dossier N°535 FOOT EDUCATIF	08/04/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de VANVES STADE 2 U12 Poule A du 05/04/2025 - n°29743398 METRO TRANS. US 1 /VANVES STADE 2	2ème Forfait non-avisé de l'équipe U12 Poule A de VANVES STADE 2 Amende 70€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°536 FOOT EDUCATIF	08/04/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de ISSY FC 3 U11 Poule K du 05/04/2025 - n°29742686 VOLTAIRE CHAT. M. SS 3 / ISSY FC 3	1er Forfait non avisé de l'équipe U11 Poule K d' ISSY FC 3 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)

PENALITES POUR RAISONS FINANCIERES SUIVANT L'ARTICLE 3.8 DU R.S.G DU DISTRICT 92

CI-DESSOUS LES CLUBS PÉNALISÉS POUR RAISONS FINANCIERES DU DISTRICT AU 31/01/2025

« 3.8 – En cas de non-paiement des sommes dues à l'échéance fixée, le Comité Directeur du District demande à la Commission Centrale des Compétitions Départementales de prendre les sanctions prévues aux alinéas 3.8.1 et 3.8.3.

Pour cela, le Comité Directeur fixe, à chaque relevé, la date butoir à laquelle le club en infraction sera pénalisé.

3.8.1 – La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière. La régularisation de la situation financière du club est considérée comme effective :

➤ pour un règlement par chèque : à la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt au District

➤ pour un règlement en espèces : à la date du reçu délivré par le District

➤ pour un règlement par virement : à la date d'émission du virement

Et sous réserve du règlement de la totalité de la somme due et de son encaissement.

Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes séniors (masculines ou féminines, libre, Futsal) et séniors-vétérans du club débiteur évoluant dans un championnat de District. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de points est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagée en compétitions officielles.

La Commission Centrale des Compétitions Départementales appliquera et se chargera d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes du club concerné.

Pour les clubs qui se seraient acquittés de la somme due dans le délai prévu à l'alinéa 3.7 du présent article mais dont le règlement n'est finalement pas effectif (notamment en cas de provision insuffisante) la sanction sportive, prononcée par la Commission Centrale des Compétitions Départementales, leur sera appliquée avec effet rétroactif.

3.8.3 – La demande de radiation du club à la Ligue de Paris Ile-de-France. »

RELEVÉ DISTRICT du 31/01/2025

N°club	Nom club	Compétition	N° match	n°équipe recevante	Equipe recevante	n°équipe visiteuse	Equipe visiteuse	Date de match
531338	Paris Antilles Foot	Anciens D5	28260954	31	As Sevrienne Portug.	31	Paris Antilles Foot	06/04/2025
531338	Paris Antilles Foot	Anciens D5	28260938	33	Cheminots Ouest L As	31	Paris Antilles Foot	16/03/2025
531338	Paris Antilles Foot	Anciens D5	28261003	32	Fc Meudon	31	Paris Antilles Foot	02/03/2025
531338	Paris Antilles Foot	Anciens D5	28260926	33	Neuilly O.	31	Paris Antilles Foot	09/02/2025
531338	Paris Antilles Foot	Anciens D5	28260933	31	Paris Antilles Foot	33	Courbevoie Sports	09/03/2025
531338	Paris Antilles Foot	Anciens D5	28260947	31	Paris Antilles Foot	32	Vanves Stade	30/03/2025
531338	Paris Antilles Foot	Anciens D5	28260996	31	Paris Antilles Foot	31	Sceaux Fc	16/02/2025
539252	Sevres CO	Anciens D1	28259817	31	Chatillonnais Scm	31	Sevres Foot Co	09/03/2025
539252	Sevres CO	Anciens D1	28259856	31	Cheminots Ouest L As	31	Sevres Foot Co	02/02/2025
539252	Sevres CO	Anciens D1	28259825	31	Issy Fc	31	Sevres Foot Co	16/03/2025
539252	Sevres CO	Anciens D1	28259838	31	Rueil Malmaison Fc	31	Sevres Foot Co	06/04/2025
539252	Sevres CO	Anciens D1	28259814	31	Sevres Foot Co	31	Boulogne Bil. Ac	09/02/2025
539252	Sevres CO	Anciens D1	28259869	31	Sevres Foot Co	31	Clichy S/Seine U.S.	23/03/2025

Rappel extrait demande de modification de match

	Amende
Jusqu'au mercredi soir précédent la rencontre (jour, horaire)	0 €
Le jeudi précédent la rencontre (jour, horaire)	50 €
Le vendredi précédent la rencontre (jour, horaire)	100 €
Absence de réponse à une demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150 €

Sanctions financières suite aux demandes Footclubs

Compétition	N° de match	Rencontre	Date de la rencontre	Club demandeur	Date de demande	Date de réponse	Club sanctionné	Amende	Commentaires
Critérium U12	29743746	LEVALLOIS SC 3 – GPSO 92 ISSY 1	05/04/2025	LEVALLOIS SC	31/03/2025	04/04/2025	GPSO 92 ISSY	150€	NON REPONSE DU CLUB ADVERSE 48H PRECEDENT LA RENCONTRE

II. FDM/FMI MANQUANTES

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Futsal U13	Poule A	06/04/2025	29727578	1	Futsal Paulista	2	Asnieres Futsal 92
Futsal U13	Poule A	06/04/2025	29727579	1	Issy Fc	1	Sevres Futsal

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,

- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

II. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Crit U11	Poule D	05/04/2025	29740972	1	Chatillonnais Scm	3	Asnieres Fc
Crit U12 Espoir	Poule C	05/04/2025	29743062	21	Chaville Fc	21	As Ararat Issy
Crit U11	Poule A	05/04/2025	29740520	4	Clichy S/Seine U.S.	4	Colombienne Foot Es
Crit U12	Poule B	05/04/2025	29743600	22	Levallois Sc	25	Rueil Malmaison Fc
Crit U12	Poule C	05/04/2025	29743744	24	Malakoff Usm	24	Meudon A.S.
Crit U10	Poule I	05/04/2025	29739800	22	Rueil Malmaison Fc	22	Garenne Colombes Af
Crit U10	Poule D	05/04/2025	29736608	22	Sceaux Fc	24	Boulogne Bil. Ac
Crit U12	Poule B	05/04/2025	29743596	22	St Cloud Fc	22	Suresnes J.S.
Crit U12	Poule C	05/04/2025	29743742	23	St Cloud Fc	23	Suresnes J.S.
Crit U12	Poule B	05/04/2025	29743597	22	Voltaire Chat. M. Ss	23	Gennevilliers Csm
Crit U11	Poule O	05/04/2025	29743833	4	Villeneuve Garenne	4	Sevres F.C. 92

• DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
CritU13	Poule B	29/03/2025	29765735	3	Bagneux Com	1	Gennevilloise Es
Crit U11	Poule H	29/03/2025	29741706	3	Rueil Malmaison Fc	3	Colombienne Foot Es
Crit U13	Poule E	29/03/2025	29741970	2	Csm Clamart Foot	2	Suresnes J.S.

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

FICHES DEFI TECHNIQUE

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

05/04/2025 n°29742776 MEUDON A.S. 2 / SCEAUX FC 1
05/04/2025 n°29742773 CSM CLAMART FOOT 1 / SEVRES F.C. 92 1
05/04/2025 n°29742775 CHATILLONNAIS SCM 1 / BOULOGNE BIL. AC 2

U12 Espoir Poule B

05/04/2025 n°29742955 SURESNES J.S. 1 / ST CLOUD FC 1
05/04/2025 n°29742956 CLICHY S/SEINE U.S. 2 / COURBEVOIE SPORTS 1

U12 Espoir Poule C

05/04/2025 n°29743064 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1 / PLESSIS ROBINSON FC 1
05/04/2025 n°29743062 CHAVILLE FC 1 / AS ARARAT ISSY 1

• DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

29/03/2025 n°29742750 CSM CLAMART FOOT 1 / SCEAUX FC 1
29/03/2025 n°29742748 BOULOGNE BIL. AC 2 / SEVRES F.C. 92 1

U12 Espoir Poule B

29/03/2025 n°29742931 SURESNES J.S. 1 / NANTERRE ES 2

U12 Espoir Poule C

29/03/2025 n°29743036 ASNIERES FC 2 / VOLTAIRE CHAT. M. SS 1
29/03/2025 n°29743037 CHAVILLE FC 1 / ANTONY FOOT EVOLUTIO 1

U13 Label Poule B

29/03/2025 n°29740859 SURESNES J.S. 1 / NANTERRE ES 2

• CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE TECHNIQUE

Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

U13 Label Poule B

22/03/2025 n°29740884 CLICHY S/SEINE U.S. 1 / COURBEVOIE SPORTS 1
22/03/2025 n°29740883 SURESNES J.S. 1 / ST CLOUD FC 1
22/03/2025 n°29740881 GENNEVILLIERS CSM 1 / RACING CLUB FRANCE 2
22/03/2025 n°29740880 NANTERRE ES 2 / NEUILLY O. 1

FICHES PLATEAUX

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau Futsal U8/U9

05/04/2025 CHATILLON AS FOOT EN SALLE

06/04/2025 GENNEVILLIERS SOCCER

Plateau U7F/U9F

06/04/2025 CHAVILLE FC

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U9

29/03/2025 ASNIERES FC

29/03/2025 GARENNE COLOMBES

29/03/2025 CLICHY S/SEINE

29/03/2025 RACING CFF

29/03/2025 FONTENAY AUX ROSES

29/03/2025 MALAKOFF USM

29/03/2025 ISSY LES MLX

29/03/2025 CHAVILLE FC

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE PLATEAUX**

Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Plateau Futsal U10/U11

22/03/2025 Paulista Futsal

23/03/2025 Puteaux Futsal

Sous/Commission F.M.I.

Procès-Verbal n° 20
Réunion des 10 Avril 2025

Animateur : M. G. DELORME

Présents : Mrs A. VIAUD – M. SOUKUP

P.V. adopté par voie électronique

I. Rappel des règles F.M.I.

=====

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

RAPPEL -- RAPPEL

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

Toute personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web :

<https://fmi-core-compo.fff.fr>
et uniquement sur ce site

Sur le site, chaque club (recevant ou visiteur) doit préparer une liste pour son équipe même incomplète.

L'absence de préparation sur ce site est amendable

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

En évitant de préférence les heures de pointes (12h pour les rencontres de 13h ou 14h pour celles de 15h.

II. Courrier des clubs

Beaucoup de clubs ont déjà installer la nouvelle version 4.0
10.

Un courrier vient de vous être envoyé pour mettre à jour cette nouvelle version par une adaptation « version5 » avec 2 documents explicatifs.

Si vous avez gardé la version 3.9.0 par A.P.K

Vous devez la supprimer pour mettre la nouvelle version.

III. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes » ce qui est amendable. Article 10.2.1 du R.S.G. du 92- annexen13.

VILLENEUVE LA GARENNE – U 12 Poule G – n° 29745597
CHEMINOTS OUEST L AS – U 11 Poule B – n° 29740613

Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit article 7 du R.S.G. du 92 – annexe 13.

F.C. SAINT CLOUD – Anciens + 45 Ans – n° 29730869
JEUNES ANTONY – Anciens D4 – n° 28260761
ANTONY FOOT EVOLUTION – U 16 D2 – n° 28397523

1^{er} avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 15/04/2025 à 12h au district.

Cas n° 3 – Absence de préparation d'équipe

NEUILLY OLYMPIQUE – Anciens D5 – n° 28260949
NEUILLY OLYMPIQUE – U18 D1 – n° 28383671
NEUILLY OLYMPIQUE – U16 D5 Accession – n° 53081814
CSM CLAMART – Seniors Fem D1 – n° 28259865
F.C. SAINT CLOUD – U16 D1 – n° 28397419 (Tardive)
FC SAINT CLOUD – U12 Poule C – n° 29743742
AS VOLTAIRE CHATENAY – U16 D5 Accession – n° 53081814

CLICHY S/SEINE US – U16 D5 Consolante B – n° 53082907
CLICHY S/SEINE US – U11 Poule A – n° 29740520
CLICHY S/SEINE US – U11 Poule A – n° 29740520
JEUNES ANTONY – U12 Poule B – n° 29743598
F C RUEIL – U12 Poule B – n° 29743600
F.C. RUEIL – U10 Poule I– n° 29739800
FC RUEIL – U11 Poule H– n° 29741733
FC RUEIL – U11 Poule F– n° 29741379
FC RUEIL – U11 Poule H– n° 29741733
J S SURESNES – U12 Poule C– n° 29743742
U S M MALAKOFF – U12 Poule C – n° 29743744
COM BAGNEUX – U12 Espoirs Poule A – n° 29742772
COM BAGNEUX – U15 D1 – n° 30181904
ARARAT ISSY – U12 Espoirs Poule C– n° 29743062
NEUILLY FUTSAL – U15 Futsal – n° 29729918
ASNIERES FUTSAL – U13 Futsal – n° 29725578
F.C. ISSY – U13 Futsal – n° 29725579
A.C. BOULOGNE BILLANCOURT– U11 Poule G – n° 29741525
A.C. BOULOGNE BILLANCOURT– U10 Poule A – n° 29735948
FC CHAVILLE – U11 Poule J – n° 29747912
RACING CLUB FRANCE – U10 Poule A– n° 29735952

Cas n° 4 – Absence de récupération des rencontres (où Tardive)

NEUILLY OLYMPIQUE – U10 Poule E – n° 29739443
NEUILLY OLYMPIQUE – U10 Poule F – n° 29739533
NEUILLY OLYMPIQUE – U10 Poule G – n° 29739623
FC RUEIL– U10 Poule J – n° 29739890

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.